

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller

ABSENCES:

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Trois (3) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de juin 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois de juin 2023

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Vacances au siège No. 3 – Démission de M. Martial Gauthier
- 3.2. Mise à jour télémétrie eau potable – Soumission JRT
- 3.3. Soumission inspection des conduites d'égouts

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 4.1. Adoption – Règlement 285-2023 – Tarification des services 2023

5. RESSOURCES HUMAINES

6. LOISIRS ET CULTURE

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 Demande d'appui – AGIR, projet d'optimisation de transfert de données

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Contrat de travail – Employés saison 2023
- 10.2 Contrat de travail - Alexandre Pigeon
- 10.3 Cessation de contrat de location à usage établi – Terrain municipal 4 808 235

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, la mairesse suppléante, madame Marlène Deschesnes, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

762-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec les modifications apportées.

2.2. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

763-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

2.3. **APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

764-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires au montant de 13 223.74 \$ pour le mois de juin 2023.

2.4. **LISTE DES COMPTES DE JUIN 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

765-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 71 315.75 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 1 954.58 \$ pour le mois de juin 2023.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. VACANCES AU SIÈGE NO. 3 – DÉMISSION DE M. MARTIAL GAUTHIER

ATTENDU que le mandat de conseiller au siège No.3, a pris fin le 26 juin 2023, date effective de sa lettre de démission remise au directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU que ce 3 juillet 2023, un avis de vacance du poste de conseiller au siège No.3 est déposé par le directeur général et greffier-trésorier à la présente séance du conseil;

ATTENDU que le poste de conseiller au siège No.3 doit être comblé par une élection partielle; Je, Alexandre Pigeon directeur général et greffier-trésorier, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller au siège no. 3 de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, et avise également le conseil que je fixe, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 27 aout 2023.

766-07-23

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.2. MISE À JOUR TÉLÉMÉTRIE EAU POTABLE – SOUMISSION JRT

ATTENDU QUE la transmission des alarmes n'est plus couverte par le système de télémétrie pour sa station de pompage d'eau potable,

767-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'intégration du système de télémétrie d'eau potable à son système de gestion situé au bureau de la mairie au montant initial de 7 060.00 \$, taxes applicables en sus, incluant des frais annuels d'opération de 360.00\$/année, tel que présenté par la compagnie « JRT automatisation » à la soumission No. 309757 daté du 16 juin 2023.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget général d'opération.

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.3. SOUMISSION INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE dans le cadre de son plan d'intervention sur ces conduites d'égouts la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit procéder à une inspection par caméra,

ATTENDU QUE la Firme conseil MSH à été mandatée afin de coordonner le projet,

ATTENDU QUE la firme conseil MSH a procédé à un appel d'offre pour la réalisation de l'inspection par caméra des conduites d'égouts,

768-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de service de la compagnie « Canexplore » au montant de 11 725.00 \$, taxes applicables en sus, tel que stipulé à l'offre No. 0-23-3950.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget général d'opération.

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le 3 avril 2023

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité fixe par le présent règlement la tarification de certains services;

769-07-23

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le projet de règlement numéro 285-2023 – Tarification des services 2023, soit et est adopté, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

5 RESSOURCES HUMAINES

6 LOISIRS ET CULTURE

7 URBANISME

8 CORRESPONDANCE

8.1. DEMANDE D'APPUI – AGIR, PROJET D'OPTIMISATION DE TRANSFERT DE DONNÉES

770-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines signifie son appui à l'Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) dans la réalisation de leur projet d'optimisation de transfert de données.

9 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil municipal n'ont pas participé à une rencontre.

10 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 CONTRAT DE TRAVAIL – EMPLOYÉS SAISON 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

771-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier/trésorier à signer les contrats de travail pour l'année 2023 de Madame Danielle Bernard, adjointe à la direction ainsi que Mmes Lucie Cantin, Janic Lavoie et Laurie Lavoie, préposées à l'entretien.

10.2 CONTRAT DE TRAVAIL – ALEXANDRE PIGEON

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

772-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante, à signer le contrat de travail de Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier/trésorier pour l'année 2023.

10.3 CESSATION DE CONTRAT DE LOCATION À USAGE ÉTABLI – TERRAIN MUNICIPAL 4 808 235

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris acte des recommandations et obligations telles qu'indiquées dans l'avis juridique 40750-1 en lien avec la location d'un terrain municipal, cadastre 4 808 235,

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu l'acceptation du locataire de mettre fin au contrat de location,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

773-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines résilie le contrat de prêt à usage du terrain ayant pour numéro de cadastre le 4 808 235.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été réponsus.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

774-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :05 hrs.

Marlène Deschesnes
Mairesse suppléante

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marlène Deschesnes, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».